

## Edito



**«La situation de notre pays mérite mieux que ces quelques avancées mineures.»**

Depuis le lundi 26 janvier, nous examinons en séance publique le projet de loi pour la croissance et l'activité, présenté par le Gouvernement comme le remède aux trois principales maladies qui affectent la France: « la défiance », « la complexité » et « le corporatisme ». Si le groupe UDI partage ce constat, rappelons que depuis bientôt trois ans, nous n'avons cessé de répéter que seules des réformes structurelles permettraient à la France de se relever et de retrouver son attractivité comme sa compétitivité. Nous n'avons cessé de répéter aussi que le groupe UDI était prêt à soutenir une telle démarche car l'intérêt de la France dépasse pour nous toute logique partisane. Force est de constater que jusqu'à présent, le Gouvernement n'a pas su transformer l'essai.

Bien que nous ne pensons pas que le projet de loi pour la croissance et l'activité résoudra les principaux maux qui gangrènent notre pays, nous lui reconnaissons tout de même le mérite de proposer des pistes que nous avons essayé d'améliorer par le biais du dépôt de près de 200 amendements proposant, par exemple, l'externalisation du permis de conduire, la suppression du corridor tarifaire fixant des tarifs règlementés pour les professions juridiques, la création d'une possibilité de prêts inter-entreprises ou encore la suppression d'une durée minimale de travail hebdomadaire pour le secteur des services à la personne.

A mi-parcours de l'examen du texte qui s'achèvera normalement, le 6 février prochain, nous exprimons notre déception face à l'immobilisme du Gouvernement et de la majorité. La situation de notre pays mérite mieux que ces quelques avancées mineures. Nous restons mobilisés jusqu'au terme de l'examen de ce texte, dans une démarche d'opposition constructive qui est et doit rester le moyen d'action.

**Michel Zumkeller, Député du territoire de Belfort**

## Questions au Gouvernement

« ...je voudrais me faire le relais d'inquiétudes et d'indignations concernant ce qui se passe dans la zone de non-droit de Sivens. Où va-t-on quand des individus, au mépris de toute règle de propriété, d'urbanisme, d'hygiène, de sécurité ou de respect de l'environnement, s'installent dans la durée, construisent en dur pour figer une zone de non-droit ? Où va-t-on quand des individus, en toute impunité, tiennent, comme une milice fascisante, des points de contrôle pour empêcher la libre circulation sur une route départementale ? Où va-t-on quand des individus tiennent une conférence de presse masqués...Où va-t-on quand des individus narguent ouvertement l'autorité de l'État, et que les gendarmes sont interdits d'accès dans le secteur »

**Philippe Folliot, Député du Tarn, 28 janvier**

« Dois-je vous rappeler que les polices municipales de Nouvelle-Calédonie ne sont toujours pas autorisées à porter des armes de défense de catégorie C, à la différence de leurs homologues métropolitains et polynésiens ? Voici plus de deux mois, je vous avais interrogé sur le caractère totalement inéquitable de cette discrimination et vous m'aviez fait part de votre volonté de prendre le décret nécessaire pour y mettre fin si deux conditions étaient réunies : que les personnels soient formés et que le Haut-commissaire l'autorise. Ces deux conditions ne sauraient constituer d'obstacle majeur puisqu'elles ne dépendent que de la volonté de l'État de débloquent la situation. »

**Sonia Lagarde, Députée de la Nouvelle-Calédonie, 28 janvier**

## Projet de loi pour la croissance et l'activité

- ★ Présenté comme un texte censé « libérer la France de la défiance, de la complexité et du corporatisme », le projet de loi pour la croissance et l'activité se révèle finalement peu ambitieux par rapport aux enjeux cruciaux auxquels est confronté, quotidiennement, notre pays ;
- ★ Alors que la confiance s'est délitée progressivement depuis plus de deux ans, alors que la compétitivité s'est inexorablement éloignée des priorités du Gouvernement et alors même que le pouvoir d'achat des Français tarde à revenir, le Groupe UDI s'attendait à un texte d'envergure, présentant des mesures concrètes mais surtout durables ;
- ★ Si ce texte ne va pas résoudre les principaux maux dont souffre la France, il a cependant le mérite de proposer plusieurs pistes de réflexion qui ne peuvent qu'alimenter le débat ;
- ★ Les quatre députés UDI, membres de la commission spéciale - Jean-Christophe Fromantin, Francis Vercamer, Philippe Vigier et Michel Zumkeller ont rencontré Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, du Numérique pour lui présenter les cinq axes de travail dont découlent les amendements qu'ils ont défendu en commission : l'approfondissement du dialogue social avec notamment l'organisation d'une conférence sociale sur le temps de travail, l'amélioration des conditions de l'accès à l'emploi avec, par exemple, la modernisation du permis de conduire, le financement des PME avec la mise en place de nouveaux systèmes de financement, une régulation renforcée de l'ensemble des transports et de leur compétitivité avec une ouverture à la concurrence, la modernisation des professions réglementées sans désorganiser ces dernières mais en favorisant, par exemple, les associations et les regroupements d'entités.

### Vu du groupe UDI

Le texte est examiné en séance publique depuis le 26 janvier. Le groupe a déposé près de 200 amendements. Ci-dessous, les amendements phares :

- ★ Intégrer les gares routières dans les schémas régionaux de l'intermodalité.
- ★ Renforcer la compétitivité du rail régional en permettant aux régions de pouvoir choisir librement l'opérateur de ses services ferroviaires régionaux.
- ★ Externaliser l'épreuve pratique du permis de conduire.
- ★ Suppression du corridor tarifaire instauré afin de fixer les tarifs réglementés applicables aux prestations des commissaires-priseurs judiciaires, des greffiers de tribunaux de commerce, des huissiers de justice, des administrateurs judiciaires, des mandataires judiciaires et des notaires.
- ★ Imposer un taux de notaires associés dans chaque office en fonction du chiffre d'affaires ou de la rentabilité économique de l'office.
- ★ Afin d'assurer tant l'équité que l'égalité de tous à l'accès aux offices créés dans les zones dits de « déserts juridiques », est organisé un concours afin de pourvoir ces offices.
- ★ Sortir la profession d'expert-comptable des structures d'exercice communes créées à l'article 21 du projet de loi
- ★ Abaissement du forfait social, de 20 % à 15 % pour les entreprises de moins de 250 salariés, et à 8 % pour les entreprises de moins de 50 salariés, afin de les inciter à mettre en place des dispositifs d'intéressement ou de participation.
- ★ Les prêts interentreprises
- ★ La création de plateformes de cotations régionales ou bourses régionales
- ★ Faciliter l'ouverture de commerces de détail le dimanche dans les zones transfrontalières
- ★ Supprimer la durée minimale de travail de 24 heures hebdomadaires et supprimer la durée minimale de travail de 24 heures par semaine pour le secteur des services à la personne et de l'aide à domicile
- ★ L'organisation d'une conférence sociale sur l'organisation du travail et le temps de travail
- ★ Moduler les seuils sociaux en faisant passer le seuil de 11 à 21 et celui de 50 à 60
- ★ Prévoir qu'une convention ou un accord collectif professionnel ou interprofessionnel peut déroger aux dispositions du code du travail à l'exception de celles concernant ses principes fondamentaux.

## Exposition aux ondes électromagnétiques

L'Assemblée nationale a adopté définitivement le 29 janvier dernier une proposition de loi relative à la sobriété, à la transparence et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétique

- ★ La problématique de l'exposition de la population aux ondes électromagnétiques n'est pas un sujet anodin, compte-tenu du **développement massif des technologies recourant aux radiofréquences**.
- ★ Ce débat n'est pas nouveau. Un Grenelle des ondes avait été mis en place dès 2009. Les travaux se sont déroulés en toute indépendance, **en se basant sur l'expérimentation locale, ce qui constitue la méthode à privilégier**. Elle a d'ailleurs permis de constater que la très grande majorité de la population était exposée à un champ électrique inférieur aux normes en vigueur.
- ★ Sur ce sujet potentiellement anxiogène, il est essentiel d'inscrire nos travaux sur la base de faits scientifiques avérés. L'étude de l'ANSES, publié en octobre 2013, relève que l'exposition du public augmente fortement, mais n'a toujours pas **trouvé de preuves irréfutables d'éventuels effets sanitaires néfastes**. A défaut de preuves « irréfutables », l'agence évoque un **niveau de preuve « limité » pour les anomalies décrites dans certains travaux**. En clair, elle a détecté des signaux anormaux **qui empêchent de déduire que les radiofréquences sont inoffensives**.
- ★ L'effort d'abaissement des puissances des antennes relais de la téléphonie mobile doit donc continuer à peser sur les **points dits « atypiques » qui sont soumis à une exposition anormalement élevée**. Cela doit se faire à travers une **concertation approfondie entre les opérateurs, les élus et les riverains**. Cette proposition de loi contient des dispositions intéressantes dans ce domaine.
- ★ Le groupe UDI a tenu à réaffirmer son **attachement à la lutte contre la fracture numérique, à travers l'aménagement numérique de l'ensemble de notre territoire** et a veillé à ce que ce texte ne vienne pas faire peser des **contraintes injustifiées sur les professionnels et les collectivités territoriales**.
- ★ Le **renforcement des dispositions de la loi Grenelle 2 relatives à l'information et à la protection des publics sensibles** ne posent pas de difficultés.

Le groupe UDI s'est abstenu.

## Exercice de leur mandat par les élus locaux

- ★ La question du statut de l'élu local est devenue un véritable enjeu auquel nous devons répondre. **La proposition de loi, d'origine sénatoriale, visant à faciliter l'exercice de leur mandat par les élus locaux, est une heureuse synthèse de mesures consensuelles, utiles et attendues et de propositions formulées depuis longtemps par les parlementaires, notamment par le groupe UDI.**
- ★ Nous nous félicitons des mesures relatives à l'indemnité des maires, issues de propositions de plusieurs députés et sénateurs du groupe UDI. Cette juste contrepartie du temps passé au service de la collectivité permettra de simplifier la vie municipale.
- ★ **Pour autant, cette proposition de loi ne nous exonère pas d'une nécessaire rénovation en profondeur du statut de l'élu, sans laquelle le fossé entre élus et citoyens se creusera encore davantage.**
- ★ Aujourd'hui, force est de constater que même les maires, censés être les élus les plus proches de nos concitoyens, voient leurs compétences et leur autorité contestées ou incomprises.
- ★ Dans les petites communes, des maires, responsables de tout et néanmoins bien seuls pour répondre aux attentes de leurs administrés, n'osent même pas demander à percevoir l'indemnité qui leur revient. Les maires des communes rurales ne sauraient être uniquement des retraités ou des personnes disposant de moyens financiers suffisants. Les professions libérales et la fonction publique sont déjà très représentées parmi les élus. Les salariés du privé en l'état actuel des choses ne peuvent espérer participer à la vie démocratique locale sans remettre en cause leur situation professionnelle.
- ★ Cette proposition de loi apporte sa pierre à l'édifice mais **il faudra un jour reprendre l'ensemble des articles du code général des collectivités territoriales et les rassembler en un ensemble clair, structuré et cohérent.**

Le groupe UDI, par la voix de François Rochebloine, a voté en faveur de ce texte.

## Dans la presse

### Chiffre du chômage: réactions politiques – AFP – 27 janvier 2015

-Philippe Vigier, Président du groupe UDI à l'Assemblée nationale "Cette nouvelle hausse du chômage n'est que la conséquence du refus du gouvernement d'entendre nos propositions. Au moment où nous commençons l'examen en séance publique du projet de loi pour la croissance et l'activité et quelques jours après l'échec des négociations sur la modernisation du dialogue social, nous lançons un nouvel appel au Gouvernement: si nous pouvons admettre que le projet de loi dit Macron déverrouille une partie de l'économie, nous l'appelons solennellement à entendre nos propositions qui seront des outils supplémentaires garantissant des effets positifs à cette loi" (communiqué).

### Le groupe Union des Démocrates et Indépendants salue les annonces faites par le Président de la République à l'occasion des vœux au monde éducatif – Communiqué - 21 janvier 2015

Le groupe Union des Démocrates et Indépendants salue les annonces faites par le Président de la République à l'occasion des vœux au monde éducatif. Les attentats terroristes qui ont frappé la France exigent que la République proclame haut et fort son attachement à ses valeurs pour lutter contre le repli sur soi, les amalgames, les communautarismes et toutes les formes d'extrémismes et de haine. Le renforcement de l'École Républicaine, qui joue un rôle essentiel dans le vivre ensemble, doit être au cœur de cette exigence. Les annonces de François Hollande, qui reposent sur l'équilibre entre pédagogie dans la transmission des valeurs républicaines, affirmation de l'école comme sanctuaire de la laïcité et fermeté face aux comportements intolérables, vont dans le bon sens. La mobilisation de la communauté éducative et de citoyens volontaires pour faire vivre le projet républicain à l'école est également un acte fort.

### Réactions parlementaires aux annonces de Manuel Valls concernant la lutte contre le terrorisme – AFP – 21 janvier 2013

Philippe Vigier, chef de file des députés UDI: "Le groupe UDI salue le renforcement des moyens humains et matériels annoncés (...) Il est impératif, ainsi que l'a indiqué Manuel Valls, que nous prenions les mesures qui s'imposent pour renforcer la surveillance des communications et de l'internet des jihadistes. (...) Le groupe UDI rappelle la nécessité de soumettre au Parlement une nouvelle loi de programmation militaire qui permette à nos forces armées et de sécurité d'assurer leurs missions." (communiqué)

## Questions au Gouvernement

« Cette situation politique et sociale insoutenable a conduit les citoyens grecs à exprimer leur rejet des partis au pouvoir, donnant une large victoire dimanche au parti Syriza. Ces résultats interrogent l'Europe, ils nous interrogent. Si la politique ne peut pas tout, il serait grave de laisser croire qu'elle ne peut rien. Aussi, alors qu'une annulation de la dette grecque constituerait un signal dangereux, avec un risque de contagion très élevé, une restructuration est-elle possible ? Monsieur le Premier ministre, quelle est et quelle sera la position de la France sur ce sujet qui concerne l'ensemble des pays européens ? »

**Michel Piron, Député du Maine-et-Loire, 27 janvier**

« ...un passager peut acheter un billet d'avion sur internet, imprimer sa carte d'embarquement et prendre place à bord d'un avion, sans que son identité ne soit vérifiée. Cette opportunité permet éventuellement de voyager sous le nom d'un tiers, de se déplacer rapidement sur plusieurs centaines de kilomètres, sans risque d'être suivi...Alors, ma question est une proposition : rétablissez sans tarder la présentation d'une pièce d'identité lors des embarquements dans les avions, sur l'ensemble des vols.»

**Rudy Salles, Député des Alpes Maritimes, 21 janvier**

« Monsieur le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, nous sommes un certain nombre d'élus à être préoccupés par la situation des Abattoirs industriels de la Manche – AIM –... Monsieur le ministre, pouvez-vous nous détailler la stratégie du Gouvernement sur ce dossier ? ... Enfin, monsieur le ministre, quels moyens d'action le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour anticiper et prévenir ces crises à répétition dans le secteur de l'agroalimentaire ? »

**Thierry Benoit, Député d'Ille-et-Vilaine, 20 janvier**

« Une de nos premières urgences, monsieur le Premier ministre, c'est de répondre à l'explosion du chômage et aux drames humains qui y sont liés... Monsieur le Premier ministre, en cette période, si vous preniez vos responsabilités sur ces sujets, nous serions alors à vos côtés. Ma question est simple et double : le Gouvernement est-il prêt à engager cette série de réformes nécessaires et à proposer à nos partenaires sociaux une nouvelle feuille de route, empreinte de l'esprit du 11 janvier ? »

**Arnaud Richard, Député des Yvelines, 20 janvier**